JOURNAL OFFICIEL

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS

NIGER $\begin{cases} 1 \text{ an -} \\ 6 \text{ mois -} \end{cases}$

25.000 FCFA 12.500 FCFA

ETRANGER { 1 an - 6 mois -

38.000 FCFA 19.000 FCFA

VENTE AU NUMERO

Année courante Année antérieure

NIGER 1.000 FCFA ETRANGER 1.500 FCFA

1.500 FCFA 2.000 FCFA

MODALITES DE PAIEMENT

Les abonnements ou réabonnements et les annonces sont payables d'avance.

Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque bancaire.

Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie. Exigez votre quittance.

INSERTION

Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA. par annonce sera appliqué pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE DU NIGER
B.P. 116 NIAMEY

Téléphone : 20.72.39.30 / 20.72.20.59 20.20.32.55

SPECIAL N° 26

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

Exposé des motifs du Projet de loi portant 2ème rectifica- tion de la loi n° 2018-79 du 17 décembre 2018 por- tant loi de finances pour l'année budgétaire 2019	952
Loi n°2019-72 du 24 décembre 2019 portant deuxième rectification de la loi n°2018-79 du 17 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année budgétaire	
2019	956
Annexe : Détail des crédits ouverts	958

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT 2^{èME} RECTIFICATION DE LA LOI N° 2018-79 DU 17 DECEMBRE 2018 PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2019

I. Contexte

Le budget général de l'État, au titre de l'année 2019, consacré par la loi n° 2018-79 du 17 décembre 2018, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2019, a été arrêté initialement en recettes et en dépenses à un montant de 2.050,89 milliards.

Suite aux offensives continues du Gouvernement visant à accroitre les ressources, notamment extérieures, ce budget a connu une première rectification qui a porté son montant, en recettes et en dépenses, à 2.157,31 milliards, soit une hausse de 106,55 milliards.

La poursuite de cette dynamique a permis d'engranger une fois de plus des nouvelles ressources provenant de la Banque mondiale, de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) et de la Banque européenne d'investissement. Cela induit une deuxième révision du budget, en conformité avec les dispositions de l'article 47 de la loi organique relative aux lois de finances

Le présent exposé des motifs du projet de loi de finances, portant 2ème rectification de la loi de finances initiale, présente le contexte d'exécution du budget de l'Etat exercice 2019, la situation d'exécution au 30 septembre et les propositions d'ajustements à opérer en recettes et en dépenses.

II. Evolution de la conjoncture économique

Aux termes de l'article 46 de la loi organique du 26 mars 2012, relative aux lois de finances, les projets de lois de finances rectificatives doivent rappeler l'évolution de la conjoncture économique et budgétaire depuis le début de l'exercice.

A cet égard, il y a lieu de noter que le scénario macroéconomique sous-tendant le présent projet de loi de finances rectificative reste inchangé par rapport à celui retenu dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2019. En effet, les informations conjoncturelles connues à cette date confirment pour l'essentiel les projections établies sur la base des hypothèses ayant servi de base à l'élaboration du budget initial.

Nonobstant un contexte marqué par des chocs exogènes (choc climatique, choc sécuritaire, baisse des cours des matières premières, etc.), le budget 2019 a été élaboré dans la dynamique de relancer l'économie pour une croissance d'au moins 6% sur la période 2019-2021, en lien avec la poursuite de la consolidation des actions de mise en œuvre du nouveau Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021. Ainsi, la croissance s'établirait à 6,3% en 2019 et proviendrait essentiellement du secteur tertiaire pour 2,4 points de pourcentage, suivi des secteurs primaire et secondaire pour respectivement 2,2 points et 1,7 point de pourcentage.

S'agissant de l'inflation, l'objectif est de la maintenir en dessous de la norme communautaire de 3% sur la période 2019-2021. Pour l'année 2019, ce taux s'établirait à -1,8% en moyenne annuelle.

En matière de recettes, l'objectif poursuivi est l'amélioration des recouvrements par l'élargissement de l'assiette, la modernisation de la gestion de l'impôt et des administrations fiscales ainsi que le renforcement de la gestion de la trésorerie.

En matière de dépenses, les choix budgétaires proposés portent sur des dépenses rationnelles, qui tiennent compte des contraintes des ressources, face à des besoins sans cesse croissants et les capacités réelles de mise en œuvre des politiques et stratégies publiques.

III. Situation provisoire d'exécution du budget au 30 septembre 2019

1. Réalisations provisoires des ressources du budget général de l'Etat

Sur une prévision annuelle de **2.157,31 milliards** de FCFA, les réalisations provisoires cumulées des ressources du budget général de l'Etat à fin septembre 2019 s'élèvent à **1.216,56 milliards**, soit un taux de **56,39%**, tel que ressorti dans le tableau ci – après :

Tableau 1 : Situation des réalisations provisoires des recettes à fin septembre 2019 (en milliards de francs CFA)

Article	Nature de la recette	Prévisions LFR1 2019	Réalisations 3 ^{ème} trimestre 2019	Taux de réalisation	
1- Ressou	rces extérieures				
12	Dons et legs	509,30	116,31	22,84%	
	dont: Aides projets	334,34	96,59	28,89%	
	Aides budgétaires	174,96	19,72	11,27%	
14	Obligations du Trésor	179,45	176,50	98,35%	
15	Tirages sur emprunts projets	210,50	103,33	49,09%	
16	Emprunts programmes	125,25	43,27	34,55%	
	Total ressources extérieures	1024,50	439,40	42,89%	
2 - Ressou	urces internes				
70	Vente de produits et services	5,60	1,44	25,79%	
71	Recettes fiscales	1071,89	735,54	68,62%	
72	Recettes non fiscales	30,34	23,26	76,67%	
75	Recettes exceptionnelles	22,99	16,84	73,24%	
77	Produits financiers	2,00	0,08	4,01%	
	Total ressources internes	1132,81	777,16	68,60%	
	Total général	2157,31	1216,56	56,39%	

Source: MF/DGB/DESB

1.1 Ressources extérieures

Prévues pour un montant global de **1.024,50 milliards** de FCFA, les réalisations provisoires cumulées des ressources extérieures au 30 septembre 2019 s'élèvent à **439,40 milliards**, soit un taux de **42,89%**, décomposées comme suit :

- Dons et legs : **116,31 milliards**, soit un taux de **22,84%**, constitués de 96,59 milliards pour les aides projets et 19,72 milliards pour les aides budgétaires ;
- Obligations du Trésor : **176,50 milliards**, soit un taux de **98,09%** :
- Emprunts projets: 103,33 milliards, soit un taux de 49.09%:
- Emprunts programmes : **43,27 milliards**, soit un taux de **34,55%**.

S'agissant des aides et des emprunts projets, les services s'emploient à la collecte des données dans la perspective de leur intégration dans la chaine des dépenses afin de refléter leur niveau réel d'exécution. Dans les faits, les données sont disponibles en fin d'année.

Concernant les appuis budgétaires (aides budgétaires et emprunts programmes), leur mobilisation est attendue en fin décembre avec l'adoption des différents programmes avec la Banque mondiale (BM), l'Union européenne (UE) et le Fonds monétaire international (FMI).

1.2 Ressources internes

Les réalisations provisoires cumulées des recettes internes du budget de l'Etat au 30 septembre 2019 s'élèvent à **777,16** milliards, soit un taux de **68,60%**.

La situation des recouvrements des recettes par régie financière se présente comme suit :

- DGD: 313,16 milliards;

- DGI: 431,24 milliards;

- DGT/CP: 32,76 milliards, dont 6,66 milliards au titre des PPTE.

Par nature de recettes, les réalisations se présentent comme suit :

Recettes fiscales

Les réalisations provisoires cumulées s'élèvent à 735,54 milliards, pour des prévisions annuelles de 1.071,89 milliards, soit un taux de 68,62%.

· Recettes non fiscales

Les réalisations provisoires cumulées des recettes non fiscales s'élèvent à 23,26 milliards, soit un taux de réalisation de 76,67%.

• Recettes exceptionnelles

Les réalisations provisoires cumulées des recettes exceptionnelles s'élèvent à 16,84 milliards, soit un taux de réalisation 73,24%.

• Vente de produits et services

Les recettes tirées de la vente des produits et services ont atteint **1,44 milliard** de FCFA sur les **5,60 milliards** de FCFA prévus, soit un taux de réalisation de **25,79%**.

• Produits financiers

Les produits financiers sont mobilisés à hauteur de **0,08** milliard de FCFA sur une prévision annuelle de **2 milliards** de FCFA, soit un taux de recouvrement de **4,01%**.

2. Exécution des dépenses du budget général de l'Etat

A fin septembre 2019 l'exécution des dépenses s'élève à **1.261,75 milliards** de FCFA sur les **2.157,31 milliards** de FCFA prévus, soit un taux de **58,49%.** Par catégorie, les réalisations se présentent comme suit :

2.1 . Amortissement et charges de la dette publique

Prévu pour un montant de **374,46 milliards** de FCFA, le service de la dette publique pour la gestion 2019 a connu une réalisation de **230,97 milliards** de FCFA à fin septembre, soit un taux d'exécution de **61,68%**.

2.2 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de **212,03 milliards** de FCFA pour une prévision annuelle de **284,740 milliards** de FCFA, soit un taux d'exécution **74,46%**.

2.3 Dépenses d'achats de biens et services

Les réalisations cumulées des dépenses d'achats de biens et services s'élèvent à **72,85 milliards** de FCFA sur une prévision annuelle de **116,37 milliards** de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de **62,60%**.

2.4 Subventions et transferts courants

Pour une prévision de **253,10 milliards** de FCFA, les réalisations cumulées des dépenses de subventions et transferts courants ont atteint **179,23 milliards** de FCFA, représentant ainsi un taux d'exécution de **70,82%**.

2.5 Dépenses d'investissements de l'Etat

Les réalisations cumulées des dépenses d'investissements de l'Etat à fin septembre 2019 s'élèvent à **566,67 milliards**, soit un taux de **50,21%**. Ces réalisations se répartissent comme suit :

- Dépenses d'investissements sur ressources intérieures, exécutées à hauteur de 366,76 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 587,72 milliards de FCFA, ce qui correspond à un taux de 62,40%.
- Investissements sur financements extérieurs : les décaissements provisoires se chiffrent à 199,92 milliards de FCFA pour une prévision de 540,92 milliards FCFA, soit un taux de 36,96%, dont 96,59 milliards pour les projets sur financement ANR et 103,33 milliards de FCFA pour les emprunts projets.

La situation récapitulative des dépenses du budget général de l'Etat est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Situation provisoire d'exécution des dépenses à fin septembre 2019 (en milliards de francs CFA)

catégorie	Libellés	Crédits votés	Crédits consommés	Taux
1	Dette publique	374,46	230,97	61,68%
2	Dépenses de personnel	284,74	212,03	74,46%
3	Dépenses de fonctionnement	116,37	72,85	62,60%
4	Subventions et autres transferts courants	253,10	179,23	70,82%
5	Investissements exécutes par l'Etat, dont :	1 128,64	566,67	50,21%
	Projets financements ANR	210,50	96,59	45,88%
	Projets financements emprunts	330,42	103,33	31,27%
	Financement trésor	587,72	366,76	62,40%
	Total général	2 157,31	1 261,75	58,49%

IV. PRINCIPAUX AJUSTEMENTS APPORTES

Les éléments d'ajustements proposés au titre du présent collectif portent sur des ouvertures additionnelles de recettes et de crédits de paiement.

A) Recettes du budget général

Les recettes du budget général ont été révisées à la hausse pour prendre en compte des ressources externes additionnelles obtenues dans le cadre de la coopération financière internationale et des recettes exceptionnelles.

Ainsi, les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme conclu avec la Banque mondiale, notamment dans la gestion de la dette publique, ont permis d'obtenir un rehaussement notable de son financement.

En outre, dans le cadre du financement de la sécurité, l'UEMOA a décidé d'accorder une contribution aux trois pays de la Zone touchés par la crise sécuritaire (Burkina Faso, Niger et Mali).

Par ailleurs, le Niger, à l'instar des autres pays de l'UEMOA, a décidé de recourir au marché financier international pour le refinancement de la dette émise sur le marché financier régional, qui est très chère et de courte maturité. Dans ce cadre, un arrangeur financier, devant assurer l'opération d'émission de la dette sur le marché financier international, a été recruté. Les négociations en cours devront permettre de mobiliser 250 millions de dollars en vue de refinancer cette dette.

Ce type de refinancement étant nécessairement garanti par une institution financière internationale, dans la perspective de la conduite de l'opération, le Niger a fait recours à la Banque européenne d'investissement (BEI) qui a consenti un prêt pour le financement de la participation du pays à l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ATI-ACA) qui est une institution de garantie.

Globalement, les nouvelles ressources s'élèvent à un montant de 117,06 milliards, réparti comme suit :

- **Aides budgétaires**: 63,50 milliards provenant de la Banque mondiale (43,50 milliards) et de l'UEMOA (20 milliards);

- Emprunts budgétaires: 50,96 milliards, dont:
- Banque mondiale: 43,50 milliards;
- BEI: 7,46 milliards;
- **Recettes exceptionnelles :** 2,6 milliards, représentant des produits divers du budget.

Ainsi, les recettes totales du budget général, après cette deuxième rectification, s'élèvent à 2.274,36 milliards de francs CFA contre 2.157,31 milliards de francs CFA en première loi de finances rectificative, soit une hausse de 5,43% en valeur relative.

Par article budgétaire, les prévisions de recettes se présentent comme indiqué dans le tableau qui suit :

Tableau 3 : Evolution des prévisions des recettes entre la 2ème loi de finances rectificative 2019 et la première loi de finances rectificative 2019 (en milliards de francs CFA)

Nature des recettes	LFR1 2019	LED2 2010	Variation		
	LFK1_2019	LFR2_2019	Valeur	%	
12. Dons projets et Legs	509,30	572,80	63,50	12,47%	
14. Emprunts obligataires	179,45	179,45	0,00	0,00%	
15. Emprunts projets	210,5	210,5	0,00	0,00%	
16. Emprunts budgétaires	125,25	176,21	50,96	40,69%	
70. Ventes des produits	5,5955	5,5955	0,00	0,00%	
71. Recettes fiscales	1 071,89	1 071,89	0,00	0,00%	
72. Recettes non fiscales	30,34	30,34	0,00	0,00%	
75. Recettes exceptionnelles	22,99	25,59	2,60	11,31%	
77. Produits financiers	2,00	2,00	0,00	0,00%	
Total ressources	2 157,31	2 274,36	117,06	5,43%	

B) Emplois du Budget Général

Au titre des emplois, les modifications de dépenses proposées portent sur l'inscription de crédits additionnels de 117,06 milliards, dont le détail par catégorie est présenté ci-après :

- **Dette publique** : 71,96 milliards, affectés au paiement des échéances au titre des bons du Trésor ;
- Achats de biens et services : 4,54 milliards, affectés à la couverture des engagements imprévus au titre des dépenses communes interministérielles.
- Subventions et transferts courants: 4,86 milliards, consacrés à la prise en charge du plan d'urgence Diffa (2,60 milliards) et divers transferts, notamment le paiement de certaines contributions aux organisations internationales (2,26 milliards);

- Investissements exécutés par l'Etat : 35,70 milliards répartis comme suit :
 - Matériels de sécurité, pour 20,00 milliards ;
 - Prise de participation à l'ATI-ACA, pour 7,46 milliards ;
 - Route Dan Gonna-Yaya, pour 3,00 milliards;
 - Construction Pont Telwa, pour 1,26 milliard;
- Reprise chaussée RTA, tronçon Tahoua-Tamayya, pour 2,20 milliards ;
 - Dépenses communes interministérielles, pour 0,78 milliard;
 - Contrepartie programme Kandadji pour 1,00 milliard.

Suite à ces réaménagements, les grandes masses de dépenses se présentent conformément au tableau ci-après :

Tableau 4 : Evolution des prévisions des dépenses entre la 2ème loi de finances rectificative 2019 et la 1ère loi de finances rectificative 2019 (en milliards de francs CFA)

Libellés	LED1 2010	LED2 2010	Variation		
Libenes	LFR1_2019	LFR2_2019	Montant	%	
1. Dette publique	374,46	446,42	71,96	19,22%	
2. Dépenses de personnel	284,74	284,74	0,00	0,00%	
3. Biens et services	116,53	121,07	4,54	3,90%	
4. Transferts et subventions	253,10	257,96	4,86	1,92%	
5. Investissements	1 128,48	1 164,18	35,70	3,16%	
-Investissements sur ressources propres, dont :	579,92	615,62	35,70	6,16%	
Investissements PIE Trésor	338,75	346,21	7,46	2,20%	
Investissements administratifs	241,18	269,41	28,24	11,71%	
- Investissements PPTE	2,25	2,25	0,00	0,00%	
- Investissements extérieurs, dont	546,31	546,31	0,00	0,00%	
Subventions	335,81	335,81	0,00	0,00%	
Prêts	210,50	210,50	0,00	0,00%	
Total des dépenses	2 157,31	2 274,36	117,06	5,43%	

Ainsi le total du budget général de l'Etat 2019, après cette deuxième rectification, s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 2.274,36 milliards contre 2.050,76 milliards en loi de finances initiale et 2.157,31 au titre du premier collectif budgétaire.

Tels sont les motifs justifiant le présent projet de loi portant deuxième loi de finances rectificative 2019.

Le Ministre des finances

Mamadou Diop

LOI

Loi n° 2019-72 du 24 décembre portant deuxième rectification de la loi n°2018-79 du 17 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2019.

Vu la Constitution du 25 novembre 2010;

Vu la loi $n^{\circ}2012-09$ du 26 mars 2012 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°2018-79 du 17 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2019 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE II : EVALUATION DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL

Article premier: Sont ouvertes au budget général de l'Etat, gestion 2019, des recettes supplémentaires d'un montant de cent dix-sept milliards cinquante-huit millions deux cent trente un mille quatre-vingt-dix (117.058.231.090) francs CFA, conformément au tableau ci-après:

Article	Rubrique	Intitulé	Montant
12-DONS PRO	OJETS DES INSTI	TUTIONS INTERNATIONALES	
	12524	Appui budgétaire général Banque mondiale (BM)	43 500 000 000
	12527	Appui budgétaire UEMOA	20 000 000 000
		TOTAL 12	63 500 000 000
16-EMPRUNT	S BUDGETAIRES	S	
	16112	Emprunt budgétaire (BM)	43 500 000 000
	16115	Emprunt budgétaire (BEI)	7 458 231 090
		TOTAL 16	50 958 231 090
75-RECETTE	S EXCEPTIONNE	LLES	
	75991	Autres recettes diverses (TGN)	2 600 000 000
		TOTAL 75	2 600 000 000
		TOTAL GENERAL	117 058 231 090

TITRE III : EVALUATION DES CHARGES DU BUDGET GENERAL

Art. 2: Sont ouverts au budget général de l'Etat, gestion 2019, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement à un montant de cent dix-sept milliards cinquante-huit millions deux cent trente un mille quatre-vingt-dix (117.058.231.090) francs CFA, conformément à la répartition ci-après par section, programme et catégorie :

G4 ¹	C. 1	I-44-14	G-43	Montant		
Section	Code programme.	Intitulé programme	Catégorie	AE	СР	
05 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	106	Coordination des programmes spécifiques avec les PTF	5	1 000 000 000	1 000 000 000	
	Total section	on 05		1 000 000 000	1 000 000 000	
15 MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	129	Sécurisation du territoire national	5	20 000 000 000	20 000 000 000	
	Total section	on 15		20 000 000 000	20 000 000 000	
48 MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES	173	Amélioration de l'efficacité du dispositif et des réponses apportées en situation d'urgence humanitaire		2 600 000 000	2 600 000 000	
	2 600 000 000	2 600 000 000				
1 FOUIPEMENT 201 fra		Développement des in- frastructures routières et ferroviaires	5	6 460 000 000	6 460 000 000	
Total section 58				6 460 000 000	6 460 000 000	
	233	Dette publique de l'Etat	1	71 960 000 000	71 960 000 000	
99 CHARGES			3	4 540 000 000	4 540 000 000	
COMMUNES	232	Charges communes	4	2 261 000 000	2 261 000 000	
			5	8 237 231 090	8 237 231 090	
	Total section	on 99		86 998 231 090	86 998 231 090	
Total général				117 058 231 090	117 058 231 090	

Le détail des crédits ouverts est présenté en annexe à la présente loi.

Art. 3 : La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, est publiée au Journal Officiel de la République du Niger et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Niamey, le 24 décembre 2019

Le Président de la République

Issoufou Mahamadou

Le Premier Ministre

Brigi Rafini

Le Ministre des finances

Mamadou Diop

ANNEXE: LFR2_2019 DETAIL DES OUVERTURES DE CREDITS

		000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			000000000000000000000000000000000000000	1 000 000 000 0 000 000 000 2 600 000 000 1 260 000 000 2 200 000 000 4 540 000 000 2 261 000 000 8 237 231 090
26 000 000 000 20 000 00 2 600 00 3 000 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0			2 600 000 000	5/1-	0.000	
2 600 000 000	3 000 000 000	2 600 000 000 3 000 000 000 1 260 000 000 2 200 000 000	2 600 000 000 3 000 000 000 1 260 000 000 2 200 000 000	2 600 000 000 3 000 000 000 1 260 000 000 2 200 000 000 71 960 000 000 4 540 000 000	2 600 000 000 3 000 000 000 1 260 000 000 71 960 000 000 4 540 000 000	2 600 000 000 3 000 000 000 1 260 000 000 71 960 000 000 4 540 000 000 2 261 000 000 2 261 000 000 8 237 231 090
٠,	v v	v, v, v,	8 8 -	8 8 8 - 8	2 2 2 E 4	8 8 - 8 + 8
Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Dangona-Yaya	Fravaux J'aménagement et de oitumage de la route Dangona-Yaya Constructon pont	Fravaux J'aménagement et de piumage de la route Dangona-Yaya Construction pont Felwa Reprise chaussée RTA (trorçon Fahoua-Tamaya)	Favaux Taménagement et de piumage de la route Dangona-Y aya Construction pont Felwa Reprise chaussée RTA (trorçon Fahoua-Tamaya) Dette intérieure	Fravaux I'aménagement et de pitumage de la route Dangena-Yaya Constructon pont Felwa Reprise chaussée RTA (trorçon Tahoua-Tamaya) Dette intérieure Dette intérieure	Fravaux Taménagement et de pitumage de la route Dangena-Yaya Constructon pont Felwa Reprise chaussée RTA (trorçon Tahoua-Tamaya) Dette intérieure Dette intérieure Autres dépenses diverses Autres transferts courants	Favaux I'aménagement et de piumage de la route Dangena-Yaya Construction pont Felwa Reprise chaussée RTA (trorçon Tahoua-Tamaya) Dette intérieure Dette intérieure Autres dépenses Liverses Autres transferts courants I'investissements
So	ARRIVE SE CONTROL SO SO SONO	NESSER 285 TO BE 2820 LOGOLISE OF THE SERVICE OF THE SERVICE OF	N.	S S	8 8 8	8 8 8 8
<u>a</u> 3	Dé Dé ferind					
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT CHARGES COMMUNES	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT CHARGES COMMUNES CHARGES COMMUNES	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT CHARGES COMMUNES CHARGES COMMUNES CHARGES COMMUNES	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT CHARGES COMMUNES CHARGES COMMUNES CHARGES COMMUNES CHARGES COMMUNES
	MINISTERE DE L'I	MINISTERE DE L'I	MINISTERE DE L'I	MINISTERE DE L'I CHARGES COMM CHARGES COMM	MINISTERE DE L'I CHARGES COMM CHARGES COMM	MINISTERE DE L'I CHARGES COMM CHARGES COMM CHARGES COMM CHARGES COMM
	201 infrastructures routières et d'aménagement et de Construction pont 5 1 260 000 000 Ferroviaires	201 infrastructures routières et d'aménagement et de ferroviaires bitumage Reprise chaussée RTA (trorçon Tahoua-Tamaya)	201 infrastructures routières et d'aménagement et de ferroviaires d'aménagement et de ferroviaires bitumage Alemenagement et de Construction pont Felwa Bitumage Reprise chaussée RTA (trorçon Tahoua-Tamaya) Exécution de certaines Acertaines Charge de l'Etat dépenses de prise en Charge de l'Etat charge de l'Etat charge de l'Etat	201 infrastructures routières et d'aménagement et de ferroviaires ferroviaires Constructon pont Telwa d'aménagement et de Telwa ferroviaires Reprise chaussée RTA (trorçon Tahoua-Tamaya) Exécution de certaines dépenses de prise en charge de l'Etat Exécution de certaines dépenses spécifiques de l'Etat d'aménagement et de l'Action pont d'amérieure d'amérieure d'amérieure l'Action 000 000 77 d'amérieure d'amérieure d'amérieure l'Action 000 000 77 d'amérieure d'amérieure d'amérieure d'amérieure l'Action 000 000 77 d'amérieure d'amérieure d'amérieure l'Action 000 000 000 000 000 000 000 000 000 0	201 infrastructures routières et d'aménagement et de ferroviaires d'aménagement et de Telwa Telwa Telwa Reprise chaussée RTA (trorçon Tehoua-Tamaya) Exécution de certaines dépenses de prise en charge de l'Etat Exécution de certaines dépenses spécifiques d'iverses Charges communes de l'Etat Exécution de certaines dépenses spécifiques d'iverses d'iverses de l'Etat Exécution de certaines de l'Etat Exécution de certaines dépenses spécifiques d'iverses de l'Etat Exécution de certaines de l'Etat Courants Autres transferts d'action 000 000 courants	201 infrastructures routières et d'aménagement et de ferroviaires d'aménagement et de l'Etat d'aménagement et d'a

Editeur responsable : Secrétariat général du Gouvernement (MOROH DIAKITÉ Fatimata) Direction du Journal Officiel et de l'imprimerie gouvernementale : B.P. 116 Niamey (Niger)